



Non paiement salaire

Par Jlm61

Cher maître,

je suis en arrêt de travail depuis le 20 novembre 2023 et mon patron n'a payé aucun salarié de l'entreprise pour le mois de novembre 2023 et nous a annoncé par mail en date du 04 novembre 2023 qu'il mettait en place un dépôt de bilan et apparemment déposerait le dossier mercredi 13 décembre 2023 auprès du tribunal de commerce.

Que dois-je faire ?

- une lettre recommandée pour réclamation de salaire non payé ? Ou autre ?

Je vous remercie beaucoup pour votre aide.

Veillez recevoir, cher maître, mes sentiments dévoués.

JLM